

SEANCE DU JEUDI 11 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit le onze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le cinq janvier deux mil dix-huit.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Votants 14

Etaient présents 12 : MM. MARTIAL Claude, BERNARD Anne, PITON Alain, GERVAIS Alain, LEROUX Bruno, PELLETAN Karen, PEREIRA Maria, BROSSARD Valérie, GUIGNARD Didier, MENERET Olivier , HUTHER Lysliane et MAÏSTRE Raphaël

Absents excusés 3 :

Mme GALIDIE Lucette, M. LABORDE Dominique qui a donné procuration à M. MARTIAL Claude, Mme GENDREAU Marie-Hélène qui a donné procuration à M. GUIGNARD Didier

Secrétaire de séance : Mme BERNARD Anne a été élue à l'unanimité.

I. COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Il est adopté à l'unanimité.

II. TRAVAUX

1) Logement n°3 Presbytère

Les travaux de réfection de la douche coûteront 888,80€ TTC.

2) Ecole

Les minuteriers sont maintenant installées dans les cages d'escalier.

3) Mairie

Des agents de prévention au travail passent pour voir comment limiter les risques d'accident du travail et améliorer les conditions de travail. Il s'agit d'un service offert par la CDCHS.

Il ressort de la visite au secrétariat quelques petits aménagements de plans de travail. Dans l'un des bureaux, il faut retirer le meuble du cadastre qui ne sert plus et le remplacer par une grande armoire de rangement.

Coût 4734,59€ TTC.

4) Travaux photovoltaïques Salle polyvalente

Les travaux sont terminés depuis le 29 juillet 2017. Il reste le raccordement au réseau à réaliser. Après de nombreuses démarches, Enedis viendra mardi 16 janvier pour le faire.

Le même jour, Enedis viendra voir aussi la Salle Jean Moulin pour le projet concernant ce bâtiment.

5) Toiture du château

Il est nécessaire de la refaire, en raison des infiltrations importantes qui apparaissent dès qu'il pleut beaucoup.

6) *Façade de l'école*

Il faut confier le ravalement à une entreprise capable de le faire pendant les vacances scolaires.

7) *Parking de la salle polyvalente*

Mr Dubois, du syndicat de la voirie, indique qu'il faut faire une déclaration préalable ou demander un permis d'aménager.

Nous devrions avoir des aides sur les amendes de police (environ 24000 euros)

8) *Chemin du paradis*

La route devant la maison n°6 est inondée dès qu'il pleut, empêchant la propriétaire de rentrer ou sortir de chez elle à sec. Elle demande une nouvelle fois à la commune de bien vouloir trouver une solution.

9) *Sécurisation routière des abords de l'école*

Dépôt d'une nouvelle demande de subvention au titre de la DETR auprès de la Préfecture.

III. PROJETS IMMOBILIERS

1) *Actes administratifs*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à de nouvelles constructions ou aménagements de bâtiments il y a eu une augmentation de la circulation sur les voies communales conduisant notre collectivité à élargir certaines chaussées.

Ces élargissements ont été effectués sur les parcelles riveraines de chemins que notre collectivité doit acquérir pour qu'elles soient intégrées au domaine communal.

Monsieur le Maire demande donc aux conseillers l'autorisation de réaliser ces achats.

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte l'achat des parcelles en vue de l'amélioration des voies communales aux prix d'1 €.
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents, dont les actes administratifs, qui découlent de la présente décision.
- Tous les frais seront pris en charge par notre collectivité.

2) *Convention avec l'EPF*

Le Conseil Municipal demande à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine d'engager une procédure de DUP sur les îlots sur lesquels la commune envisage de créer des lotissements.

IV. APPEL D'OFFRE SUPPORTS D'INFORMATIONS ET PUBLICITAIRES

1) *Mobilier urbain*

Suite à l'appel d'offre, deux sociétés ont présenté un dossier.

La commission a étudié les propositions et a noté en fonction des critères annoncés.

Les deux sociétés proposant des prestations à peu près similaires, la différence s'est faite sur le montant donné à la commune pour le droit d'exploitation du mobilier urbain.

L'établissement Vediaud a été retenu avec un versement annuel à la commune de 1 440 € par sucette et 1200 € par abris bus. Accord du Conseil.

2) Plan de la commune

Quelques corrections sont encore en cours, mais le BAT (Bon à tirer) devrait être envoyé rapidement, pour recevoir les plans fin janvier.

3) Logo

Le dernier logo présenté est adopté.



V. AFFAIRES SCOLAIRES

Un voyage scolaire est prévu du 3 au 6 avril dans l'Yonne, pour visiter le château de Guédelon.

50 enfants de CE2, CM1 et CM2 et 4 adultes feront partie du voyage.

Le coût total est de 10 282 euros TTC.

Le transport est de 2400€ TTC. Le conseil donne son accord pour que la commune prenne en charge les frais de car.

L'école bénéficie de 1466€ non consommés sur le budget transport accordé en 2017 et demande si elle peut l'utiliser pour le voyage. Le Conseil accepte de reverser ce reliquat à l'école. En conséquence une subvention totale de 3 866 € est allouée à la coopérative scolaire.

VI. CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater avant le vote du budget primitif 2018 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017.

VII. COMPTES-RENDUS DE RÉUNION

1) Comité des fêtes

Mme Anne Bernard a assisté à la réunion du comité des fêtes du lundi 8 janvier.

- Les Puces des couturières se dérouleront le dimanche 21 janvier. Tous les exposants ont été trouvés.
- Un karaoké inter-générationnel sera organisé le vendredi 2 février, par les jeunes de la commune, avec l'aide et l'appui logistique du comité des fêtes. Il s'agit d'une première.
- L'assemblée générale du comité des fêtes aura lieu le lundi 29 janvier à 20h30.

2) SIVOM

Madame Karen Pelletan et Monsieur Le Maire ont assisté à une réunion du Sivom.

Il y a été question, entre autres, du collège de Jonzac, dont la subvention sera renouvelée en raison du dynamisme dont il fait preuve (orchestre à l'école, etc.) ; de la SPA de Saintes qui ne sera plus soutenue

par le Conseil départemental ; des logements étudiants ; de la piscine de Réaux-sur-Trèfle dont les finances sont dépendantes du temps.

3) Syndicat des eaux (Rese)

Monsieur Le Maire fait part d'une réunion du Syndicat des eaux.

Des travaux seront réalisés au village de Cornet courant 2018. Concernant le chantier Rue du Château : les branchements sont en cours.

Tarifs 2018 :

- Eau potable 2,13€/m³ avec abonnement (pour 120m³ consommé).

-Assainissement : 2,94€/m³ avec abonnement

-Consommation prix du m³ eau+assainissement (avec abonnement) 5,07 €/ m³ (pour 120 m³ consommés)

A noter que le Syndicat des eaux effectue 20 millions d'euros d'investissement chaque année.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1) Bornes à verre

La CDCHS a installé des bornes à verre neuves.

2) TNT

Notre commune sera concernée par les changements de réseaux de la TNT le 23 janvier.

3) Repas de l'âge d'or

Le repas de l'âge d'or se déroulera le dimanche 4 mars. L'ancien traiteur étant parti en retraite, c'est le restaurant Le Pégase de Guitinières, qui réalisera le repas.

La séance est levée à 23h.